RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00616
Numéro SIREN : 513 301 788
Nom ou dénomination : MF FERMETURE

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2016 sous le numéro de dépôt 2399

N°2399

Arrivé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le 25 MAI 2016

MF FERMETURE
S.A.R.L au capital de 7.000,00 Euros
Siège : 06210 MANDELIEU LA NAPOULE
195 Avenue Janvier Pasero
R.C.S : CANNES 513 301 788 (2009 B 00616)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2016

Le 31/03/2016 à 19 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents à cette réunion :

- Monsieur Florent CANDELA, propriétaire de	69 parts
- Monsieur Moïse EDERY, propriétaire de	69 parts
- Madame Catherine ZIELENIUK épouse EDERY, propriétaire de	1 part
- Madame Geneviève AGATI épouse CANDELA, propriétaire de	1 part
L'intégralité des parts sociales, soit	140 parts

étant représentée, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Florent CANDELA, gérant de la société, qui rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1°/ Changement de gérant de la société,
2°/ Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des projets de résolutions,
- le rapport de la gérance.

Enfin la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte du désir exprimé par Monsieur Florent CANDELA de mettre fin à ses fonctions de gérant de la société à compter du 31 Mars 2016, déclare accepter cette démission et donner quitus entier et sans réserve à Monsieur Florent CANDELA pour sa gestion écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CE

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°2399 en date du 27/05/2016

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société, à compter du 01 Avril 2016 :

- *Monsieur Moise EDERY,*
 demeurant à 06210 MANDELIEU LA NAPOULE - 505 Avenue des Pins,
 de nationalité Française,

lequel ici présent, déclare accepter ses fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à lui en interdire l'exercice.

L'assemblée générale décide de limiter la durée de ce mandat au temps restant à courir jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra dans le courant de l'année 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

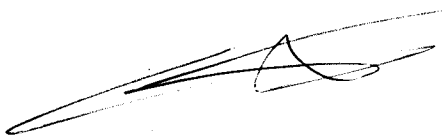
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à la gérance, avec faculté de substitution, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales rendues nécessaires par les dispositions présentement adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

Monsieur Florent CANDELA



Monsieur Moïse EDERY



Madame Catherine EDERY



Madame Geneviève CANDELA

